

**Le nomadisme châtelain (IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)**  
**6<sup>e</sup> colloque international au château de Bellecroix**  
**14-16 octobre 2016**

**Vendredi 14 octobre**

15h00 Jean-François BOYER

Chercheur associé EA 4270 CRIHAM, université de Limoges

« *Palais* » en mouvement : l'exemple du royaume carolingien d'Aquitaine »

Le premier palais carolingien d'Aquitaine fut aménagé en 767 à Bourges ou à proximité immédiate de cette ville sur ordre de Pépin le Bref. À la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le jeune roi d'Aquitaine, Louis le Pieux, atteignant sa majorité, prend véritablement en main l'administration de son royaume. Un réseau de palais est rapidement structuré en 793-794 avec l'aide d'envoyés de Charlemagne. Dès lors, si l'on en croit la *Vie de Louis le Pieux* rédigée par l'Astronome, le roi et son entourage, composant le « palais », passeront les hivers alternativement dans quatre de ces résidences royales pour répartir la dépense : Doué-la-Fontaine, Chasseneuil, Angeac et Ebreuil. Un cinquième palais, plus central, Jocondiac (aujourd'hui Le Palais près de Limoges), non mentionné par le biographe mais attesté dès 794 par le premier diplôme connu du roi Louis, pouvait être occupé régulièrement le reste de l'année. Ce réseau de palais fut fréquenté par Pépin, devenu roi d'Aquitaine après l'accession de son père Louis le Pieux à la tête de l'empire. Dès le deuxième tiers du IX<sup>e</sup> siècle cependant, ces palais ruraux ou suburbains semblent souvent remplacés par d'autres résidences liées aux chefs-lieux de cité. Si cette itinérance royale permettait très prosaïquement de ménager les capacités d'approvisionnement, elle permettait aussi d'assurer la représentation du souverain dans son royaume. Les palais, même inoccupés, constituaient autant de relais jalonnant le territoire et matérialisant le fait royal. Ces palais n'étaient cependant pas répartis de manière homogène puisqu'ils se trouvaient exclusivement dans les comtés septentrionaux du royaume d'Aquitaine. Il était donc indispensable de trouver, notamment dans le sud, des résidences complémentaires, par exemple des monastères, à l'instar de Saint-Sernin à proximité immédiate de la cité de Toulouse. Avec l'effacement du pouvoir royal en Aquitaine à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ces résidences perdent leur importance, deviennent inutiles et pour la plupart disparaissent rapidement des mémoires.

15h40 Tristan MARTINE

Doctorant, boursier de la fondation Thiers

ACP, Université Paris-Est Marne-la-Vallée / HISCANT-MA, Université de Lorraine

« *Des mobilités contraires ? La naissance du nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles* »

La Lotharingie connut une destinée mouvante durant la période post-carolingienne, basculant entre Francie occidentale et Francie orientale jusqu'en 925, avant de rentrer durablement dans le giron germanique. Si la recherche récente a montré qu'il n'existait pas d'identité lotharingienne, il n'en reste pas moins que l'aristocratie de cet espace de l'entre-deux chercha à conserver une réelle autonomie, aussi bien dans la province de Trèves qu'en Alsace, ces deux espaces se différenciant fortement à partir du dernier tiers du X<sup>e</sup> siècle.

L'aristocratie de la fin du IX<sup>e</sup> siècle et du début du X<sup>e</sup> siècle était résolument nomade, mais une étude de leurs déplacements, à l'aide notamment du matériel diplomatique, montre que les grands furent progressivement moins mobiles qu'à l'époque carolingienne, ou en tout cas qu'ils réduisirent la portée géographique de leurs mobilités, désormais principalement restreintes à l'espace lotharingien.

Ces familles aristocratiques davantage ancrées dans un espace régional érigèrent des fortifications à partir du milieu du X<sup>e</sup> siècle, même si, contrairement à ce que l'historiographie a longtemps prétendu, cela ne fut en aucun cas systématique. Il faut alors distinguer le rapport des aristocrates les plus puissants (ducs et principaux comtes) à la mobilité, aux espaces qu'ils dominaient et à leurs fortifications de celui des petits comtes et des grands seigneurs. Il semble, en effet, que l'on puisse lier mobilité spatiale et mobilité sociale, puisqu'émergèrent au début du XI<sup>e</sup> siècle des seigneurs non-comtaux qui semblent peu mobiles, et qui dominaient leur seigneurie à partir d'un *castrum* dont leur famille adopta bientôt le nom. Faudrait-il alors opposer des châtelains peu mobiles à des comtes nomades ?

Cela suppose de déterminer, autant que faire se peut, les lieux de résidence de ces comtes et seigneurs, qui purent être nomades en occupant simultanément plusieurs châteaux, allant de l'un à l'autre dans un laps de temps très restreint, ou en occupant successivement des fortifications, fondant un nouveau *castrum* après abandonné une précédente fondation.

Nous nous appuyerons pour mener cette étude sur un corpus de sources archéologiques, même si les fortifications et les habitats élitaires ont été très peu fouillés pour la période post-carolingienne dans cet espace, et textuelles (principalement des chroniques et des chartes).

16h50 Fanny MADELINE

Pensionnaire de la Fondation Thiers  
UMR 8589 LAMOP, université Paris 1

« *Logistique et approvisionnement des demeures royales en Angleterre au XII<sup>e</sup> siècle* »

Les rouleaux de comptabilité de l'Échiquier, institution financière et judiciaire de la monarchie anglaise, enregistrent de manière continue, depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les dépenses annuelles effectuées par les représentants du roi dans ses provinces (shérifs). Ces rouleaux regorgent d'informations comptables liées aux dépenses visant à assurer la logistique de l'itinérance curiale. À partir de la présentation de cette documentation, cette communication proposera de présenter la manière dont étaient approvisionnées des demeures royales en denrées de toute sorte, lorsque le roi ou des membres de sa famille s'y trouvaient. La nature des denrées – qui pouvaient parfois être importées sur de longue distance (comme du vin de Touraine) – ainsi que les quantités transportées, amènent à s'interroger sur l'organisation matérielle et humaine de ces approvisionnements qui constituaient un enjeu majeur et une condition centrale de l'itinérance royale au Moyen Âge.

17h30 Marlène POIRIER

Doctorante en art et archéologie médiévale,  
UMR 7298 LA3M, université d'Aix-Marseille

« *Hierarchisation des demeures seigneuriales et nomadisme chez les seigneurs des Baux, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles* »

La famille des Baux compte parmi les plus puissantes du comté de Provence. Malgré les nombreux conflits dans lesquels les membres de celle-ci sont impliqués et les difficultés économiques qu'ils rencontrent, ils acquièrent progressivement de nombreux territoires et châteaux, notamment dans l'espace de la vicomté de Marseille ou encore dans ce qui constitue à partir de 1229 le Comtat Venaissin.

Afin de gérer ces domaines, ils se déplacent régulièrement entre différents châteaux auxquels il est possible d'attribuer des fonctions différentes. En outre, l'analyse des lieux et des dates de signature des actes officiels concernant la branche aînée, celle qui conserve les domaines arlésiens et baussenques, a permis de mettre en évidence une hiérarchisation entre ces châteaux.

Le propos se concentrera sur la période restreinte entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, durant laquelle Hugues III des Baux ainsi que son fils et successeur Barral sont à la tête d'un domaine très étendu, principalement entre les châteaux des Baux, d'Arles et de Trinquetaille, mais aussi de Marseille. Ces derniers, pour ce que l'on peut en savoir, offrent une emprise au sol et une organisation des espaces qui semblent corroborer la hiérarchie suggérée par les sources écrites.

18h10 Charles KRAEMER

Archéologue ingénieur d'étude  
Pôle archéologique de l'Université de Lorraine

« *Des châteaux de campagne des princes lorrains dans le Barrois mouvant (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)* »

Les châteaux de Kœur, Saint-Mihiel, Souilly, Louppy et quelques autres encore, tous de l'Ouest meusien, autrement dit du Barrois mouvant depuis le traité de Bruges de 1301, ont à un moment ou à un autre servi d'escalade à l'un ou l'autre des ducs de Bar et de Lorraine. À l'occasion de leurs séjours, ces châteaux, pour la plupart sièges de prévôté, faisaient l'objet d'entretien, de restauration voire d'agrandissement mais surtout, ils devaient être « meublés » pour accueillir les princes, leur famille et leur escorte. Tentures, châlits, coffres, vaisselle autant de mobilier qui, comme eux, circulaient de château en château. La communication s'efforcera donc de dresser un état des lieux de ces résidences de campagne, en s'appuyant sur les archives historiques ainsi que sur la représentation qui en est faite sur une carte chorographique de 1535.

## **Samedi 15 octobre matin (officiers et seigneurs)**

9h00 Pierre SCHOEFFLER

Doctorant en archéologie médiévale  
UMR 7298 LA3M, université Aix-Marseille

« *Le détenu nomade ou gestion des prisonniers lors de l'itinérance du châtelain et de sa cour* »

Quelle que soit la nature du délit, des peines de prison n'étaient pas souvent prononcées par la justice médiévale où dominaient les condamnations pécuniaires, les punitions infamantes ou les châtiments corporels.

Il n'en reste pas moins que les seigneurs du Moyen Âge avaient parfois à gérer des prisonniers (otages, prisonniers politiques, voire proches tombés en disgrâce) :

- Laisser un tel captif dans un château déserté par le suzerain et sa cour nécessitait le maintien sur place d'une garnison et d'un minimum de domesticité ; aussi, cette disposition coûteuse n'a été que rarement utilisée (à l'exemple de la tour Guinette d'Etampes où l'épouse de Philippe Auguste était assignée à résidence).

- Une solution alternative consistait à confier le détenu à un allié sûr qui pouvait répondre de sa personne. Ainsi, le Chancelier Nicolas d'Orgemont, convaincu de trahison, fut transféré secrètement par l'Administration Royale dans la prison très dure (*artior carcer*) de l'Evêque d'Orléans à Meung-sur-Loire le 18 juillet 1416.

- Restait encore la possibilité de transporter le prisonnier dans une des cages que fit confectionner Louis XI. Cette utilisation inhabituelle de ces fameuses cages nous est relatée à propos de Simon de Quingey, emprisonné après la chute de Charles le Téméraire.

9h40 Jean-Michel POISSON

Maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
Directeur-adjoint du CIHAM - UMR 5648 Université Lyon 2

« *L'installation et la résidence des officiers châtelains dans les châteaux comtaux savoyards au XIV<sup>e</sup> siècle* »

Il est bien connu que les princes menaient au Moyen Âge une vie qualifiée d'itinérante, et ne demeuraient dans leurs châteaux que temporairement, parfois même très brièvement, le temps d'une étape ou d'un événement. En Savoie, un bon nombre de châteaux ne reçoivent en effet que rarement la visite du comte et sont laissés à la garde du châtelain qui a la charge de son entretien et y exerce son office. L'examen des comptes de châtelaineries de Bresse nous fournit pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles des informations sur les modalités de la résidence de ces officiers dans les forteresses comtales. Ces personnages, qu'ils soient nobles ou non, ne résident pas toujours au château : certains trouvent à proximité, parfois même sur leurs propres terres, un logement sans doute plus confortable. La plupart cependant semble disposer dans le château d'un logement, distinct des appartements comtaux. Il est intéressant d'examiner, à partir de cette documentation comptable, comment se présentent ces espaces résidentiels spécifiques.

10h50 Florentin BRIFFAZ

Étudiant Master 2 ENS Lyon

« *Le nomadisme châtelain des sires de Thoire-Villars au miroir des registres de comptes ; pratiques seigneuriales et culture nobiliaire au XIV<sup>e</sup> siècle* »

Je me propose d'étudier le nomadisme châtelain chez les sires de Thoire-Villars, puissants vassaux de la Maison de Savoie implantés en Dombes et en Bugey. Grâce à deux registres de comptes portant sur les années 1338-1353 et 1361-1372, on peut retracer assez précisément leurs trajets de châteaux en châteaux. En effet, le modèle est le suivant : l'officier va au château où réside le sire pour rendre ses comptes. Les deux registres précisent à chaque fois si le sire assiste ou non à la reddition de comptes ; on a donc là l'attestation de la présence au château du seigneur. Les registres indiquent également parfois le moment où le sire quitte un château pour un autre avec sa cour.

J'essaierai de montrer comment le sire de Thoire-Villars contrôle son territoire en se déplaçant dans les châteaux qu'il tient directement. C'est le reflet de ses intérêts politiques et on pourra observer une inégalité de traitement vis-à-vis de ses châteaux. Comme le rappelle Fanny Madeline pour les Plantagenêts, l'itinérance n'est pas toujours voulue et le seigneur est parfois tributaire des événements externes. Le sire de Thoire-Villars par exemple doit faire face à la menace des routiers et adapter ainsi son nomadisme châtelain. De même, il s'agira de voir que l'itinérance du seigneur ne se fait pas uniquement dans ses propres châteaux ni sur ses propres terres. En cela, la source administrative qu'est la comptabilité est certes précieuse mais connaît des limites. Elle renseigne surtout sur les périodes de reddition de comptes.

En outre, il s'agira de montrer que le sire de Thoire-Villars intègre pleinement la culture nobiliaire du nomadisme châtelain. Pour ce faire, il dispose d'un maillage castral dense. Ses châteaux sont importants et possèdent une architecture parfois originale, notamment si l'on pense au donjon octogonal de Trévoux. Le seigneur se déplace avec sa cour, ce qui est l'occasion de dépenses d'approvisionnement dont la comptabilité a gardé des traces très vivantes (achat de souliers pour les enfants auprès de l'« escoffier » personnel, achat de chapeaux pour la famille et le personnel...) De même, l'accueil au château d'un hôte prestigieux comme « monseigneur de Savoie » donne lieu à une série d'achats importants qui participent de cet élan nobiliaire (anguilles salées, safran, harengs...) Le nomadisme châtelain des Thoire-Villars entraîne ainsi toute une série de préparatifs.

11h30 Vianney MULLER

Docteur en histoire médiévale ;  
chercheur associé à l'EA 1132 Histcant MA, université de Lorraine

« *La mobilité des seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* »

Entre l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le lignage de Neufchâtel accroît considérablement son aire d'implantation et parvient à contrôler plus d'une trentaine de châtelaineries entre le duché de Luxembourg et l'évêché de Bâle, en passant par la Lorraine, le Barrois et les Deux Bourgognes.

La documentation ne permet de suivre que de façon imparfaite les déplacements des seigneurs de Neufchâtel et de leur entourage, au gré des lieux de signatures des actes, des mentions de séjour dans la comptabilité, des montres d'armes, des défraiements de l'hôtel ducal, etc. Au XIV<sup>e</sup> et surtout au XV<sup>e</sup> siècle, la fréquence des actes devient suffisante pour esquisser les déplacements de certains Neufchâtel mais également d'une partie des membres de l'entourage, que ceux-ci se accompagnent le seigneur ou qu'ils aillent de place en place pour gérer ses affaires en son nom.

Trois aspects de la mobilité seigneuriale pourront être abordés successivement. Les lieux de séjours privilégiés, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, et leur éventuelle mise en ordre pour accueillir le seigneur ; l'ébauche d'itinéraires détaillés pour quelques seigneurs du XV<sup>e</sup> siècle ; enfin une analyse des multiples motivations de cette mobilité : préparatifs et opérations militaires, ambassades, alliances, recueil d'hommage, exercice de la justice, exil politique, etc.

## **Samedi 15 octobre après midi (les ducs de Bourgogne)**

14h30 Victorien LEMAN

Doctorant en histoire, université de Picardie  
EA 4284 TRAME

« *Mobilités et villégiatures princières : l'exemple des ducs Valois de Bourgogne (1363-1477)* »

Après l'acquisition du duché de Bourgogne en 1363 par Philippe Le Hardi, la principauté bourguignonne connaît une série d'accroissements territoriaux : héritage de l'Artois, de la Flandre et du comté de Bourgogne à la mort de Louis de Male en 1384, acquisition du Brabant et du Hainaut par Philippe Le Bon à l'issue d'une diplomatie active dès les premières années du XV<sup>e</sup> siècle, mainmise sur le Luxembourg dès 1441...

Cette politique expansionniste implique des déplacements nombreux de la part des ducs de Bourgogne, d'autant plus que leurs possessions, qui s'étalent, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de la Hollande à la Picardie et à la Bourgogne, sont discontinues. L'étude de ces mobilités et des villégiatures privilégiées par les ducs au cours de leurs voyages permet de mieux cerner leur emprise sociopolitique.

La communication, s'appuyant en particulier sur les itinéraires ducaux dans les territoires bourguignons septentrionaux, mêlera réflexions méthodologiques (notamment statistiques) et thématiques dans le but de comprendre les modalités et les principaux enjeux de la mobilité des ducs de Bourgogne de la fin du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

15h10 Hervé MOUILLEBOUCHE

Maître de conférences en histoire médiévale, université de Bourgogne  
UMR 6298 ArTeHiS, Dijon

« *La cour ducale à Dijon : préparation, installation et départ* »

À partir de Eudes IV (1315-1349), les ducs de Bourgogne, après bien des difficultés, prennent pied à Dijon et commencent à y développer un hôtel qui deviendra, sous les ducs Valois, un lieu de réception et de résidence privilégié. Mais, quand ils sont en Bourgogne, les grands ducs d'Occident mènent une vie itinérante, principalement entre Dijon et les châteaux périphériques de Rouvres et d'Argilly. Tous les voyages ne se font pas selon les mêmes modalités, selon qu'il s'agit d'un grand déplacement général de la cour entre les pays de Par-delà et la Bourgogne ; un déplacement de quelques jours entre les résidences bourguignonnes, ou d'une simple mission du seul duc dans le cadre de son gouvernement. Les comptes du trésorier et ceux du bailli de Dijon permettent de suivre au jour le jour la vie de l'hôtel de Dijon, qu'on prépare avant l'arrivée de la cour, et qu'on répare après son passage...

15h50 Matthieu PINETTE

Conservateur en chef du patrimoine  
Propriétaire gérant du château de Germolles

« *Le château de Germolles : l'organisation d'une résidence de Marguerite de Flandre* »

Situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Chalon-sur-Saône (71), le château de Germolles a été, entre 1381 et 1405, l'une des résidences de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandre. La confrontation des structures conservées (Germolles est certainement la mieux préservée des résidences ducales) et des sources archivistiques, permet de proposer un schéma de l'organisation et du fonctionnement de cette demeure, dans laquelle la duchesse a eu l'occasion de séjourner à de nombreuses reprises, comme d'accueillir nombre de personnalités, depuis son époux et les membres de sa proche famille, jusqu'au roi Charles VI.

## **Dimanche 16 octobre matin (autres cours ducales)**

9h00 Alain KERSUZAN

Docteur en histoire  
UMR 5648 CIHAM, université Lyon 2

« *Le prince arrive, faisons le ménage...* »

Les châteaux des comtes de Savoie sont occupés en permanence par des officiers châtelains qui gèrent pour eux le mandement territorial lié à la forteresse. Ces châtelains sont entourés d'hommes en armes dont le nombre est strictement défini par contrat à leur entrée en fonction. La petite dizaine de personnages qui composent la garnison courante des châteaux vit et demeure dans des espaces et des bâtiments spécifiques de la basse et de la haute cour et n'entre jamais dans les édifices résidentiels du seigneur.

Ceux-ci peuvent donc rester vides et non entretenus durant plusieurs mois, voire plusieurs années, car il est des châteaux où le prince ne va que très rarement, ou ne fait que passer, préférant faire étape dans l'abbaye voisine de son inconfortable château.

La comptabilité châtelaine, riche d'une foule de renseignements de tout ordre, témoigne des pérégrinations incessantes des comtes de Savoie et de leur venue dans les châteaux dont l'officier a la charge. Dès qu'il est averti de l'arrivée prochaine du prince, le châtelain organise une remise en état et un nettoyage de tous les édifices privés et spécifiques à la résidence seigneuriale. Une folle activité se met alors en place allant de la restauration des sols, le

remplacement des vitrages, le nettoyage des murs, l'apport de fagots près des cheminées en période hivernale, l'accrochage des perches pour y fixer les bannières, le curage et l'approvisionnement en foin des écuries, le retrait des toiles d'araignées dans les arbres des vergers, etc.

Toute une réalité sociale et économique nous est offerte par ces textes pragmatiques qui témoignent de la vie pratique et simple d'un château et celle des paysans qui participent aux travaux d'entretien et de remise en état contre un petit salaire qui leur permet, comme le disent les comptes, d'améliorer leur ordinaire « *pro melioramento iornatarum suarum* ».

L'étude porte essentiellement sur les châteaux des baillages de Bresse et de Bugey du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. La quinzaine de châtelainies qui compose ces deux espaces administratifs a livré, pour cette période, plus d'un millier de comptes. Ce n'est pas peu dire que l'on peut reconstituer en détails les voyages princiers, les dates de ceux-ci et tout ce qu'ils génèrent comme activité dans les châteaux où ils restent que quelques jours.

9h40 Emmanuel LITOUX

Attaché de conservation, responsable du pôle archéologie de la Conservation du patrimoine de Maine-et-Loire  
UMR 6566 CRéAAH

« *Maîtrise d'ouvrage et itinérance : les chantiers angevins du roi René (1434-1480)* »

Il s'agit d'aborder la question du nomadisme châtelain par le prisme de la maîtrise d'ouvrage des ducs d'Anjou sur le territoire angevin, particulièrement sous le règne de René (1434-1480). En 1875, A. Lecoy de la Marche a reconstitué les déplacements de René, essentiellement à partir des lieux où ont été signés divers documents. Par ailleurs, le croisement des sources textuelles et les études menées sur les différentes résidences duciales angevines livrent une assez bonne connaissance sur la façon dont les édifices ont été construits ou achetés, transformés, aménagés, avec un référentiel chronologique assez fourni (le sujet a notamment été abordé par F. Robin « Les chantiers des princes angevins... » et repris par la suite par plusieurs auteurs dans le cadre de monographies ; de toutes récentes analyses dendrochronologiques sur le château de Baugé et sur le manoir de Haute Folie fournissent de nouvelles dates).

Concrètement, il serait intéressant de croiser les itinéraires du duc avec toutes les informations relatives à la gestion de son « parc résidentiel » angevin (gros œuvre, second œuvre, y compris les aménagements de jardin), afin de déterminer à quels moments le commanditaire est présent sur place, ou si au contraire il gère ces aspects à distance, se contentant de venir une fois les travaux achevés. Une question corollaire pourrait être : est-ce que les travaux commandés sur les résidences se font nécessairement dans l'optique d'un prochain séjour ou bien peut-on envisager que certains travaux soient d'abord liés à la seule nécessité de tenir son rang, et de mailler par principe le territoire par toute une série de résidences ?

10h50 Daniela CEREIA

CRISM, Université de Turin

« *Les réseaux d'eau et les déplacements de la cour de Savoie (fin du XIV<sup>e</sup> - début du XV<sup>e</sup> siècle)* »

Au Moyen Âge, la cour de Savoie est itinérante; les châteaux qui abritent les comtes – et, après, les ducs – de Savoie sont nombreux: Chambéry, Annecy, Evian, Thonon, Ripaille.

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la comtesse Bonne de Bourbon choisit le rivage du lac Léman et le château de Ripaille pour en faire une des résidences princières où la cour résidait pour de longues périodes. Cependant, les déplacements des comtes et de leur entourage – et, par conséquent, de tout ce qui était nécessaire à leur approvisionnement – restaient malgré tout nombreux; si la destination du voyage le permettait, ces voyages étaient entrepris par navire. Pour se rendre de Ripaille à Genève, on traversait toujours le lac Léman sur des bateaux loués, qui changeaient de dimensions selon qu'ils étaient utilisés pour transporter la comtesse et sa cour ou des meubles.

Dans les territoires du comté de Savoie, la navigation était le moyen le plus confortable et le plus rapide; en effet, les sources comptables montrent que les parcours étaient choisis en fonction de la possibilité de rejoindre les réseaux d'eau. Les rives du lac du Bourget – liées par le canal de Savière au Rhône – servaient pour charger et décharger les bateaux des victuailles et des objets que la cour attendait au château de Chambéry; le Rhône, navigable depuis Seyssel, permettait de se rendre jusqu'à Lyon.

Si la cour se déplaçait entre Genève et Chambéry par, par contre les bagages destinés à l'ameublement suivaient un parcours différent, pour rejoindre Seyssel et après poursuivre sur l'eau jusqu'au lac du Bourget; et si la cour voyageait plus rapidement que le mobilier, le convoi s'arrêtait – dans des auberges, chez le bailli, dans une ville – en attendant que le château fût prêt.

Le coût du voyage était souvent à charge des hôtes, mais la cour payait le couvent des frères mineurs de la ville de Genève pour son hébergement. Des peines étaient prévues pour ceux qui n'avaient pas accompli leur devoir d'approvisionnement de la cour: les coupables étaient condamnés au paiement d'une amende au châtelain.

La comptabilité du comté de Savoie et des villes montre qu'au sein d'un même voyage, les moyens de transport pouvaient changer et que le nomadisme de la cour entraînait aussi d'autres déplacements, qui concernaient la nourriture et les objets quotidiens pour le convoi et les animaux qui l'accompagnaient, dont le logement était d'ailleurs souvent plus problématique que celui des personnes.

11h30 Yves COATIVY

Professeur d'histoire médiévale à l'université de Brest  
UMR 6038 CRBC, Brest

« *D'un château à l'autre : le nomadisme châtelain des ducs de Bretagne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* »

Les ducs de Bretagne se déplacent régulièrement d'un château l'autre. Même si le sujet n'est pas très bien documenté, on peut distinguer plusieurs raisons à ces migrations : exercice du pouvoir (parlement, comptes), obligation de se montrer, consommation des excédents, déplacements, chasses, etc. Au-delà des raisons et des aspects pratiques, le phénomène pose quelques problèmes : *quid* de la famille, de la cour des serviteurs et des bagages ? Les résidences sont-elles conçues pour de tels mouvements ? Comment les sénéchaux et châtelains ducaux vivent-ils le phénomène ? Etc.

### **Dimanche 16 octobre après-midi : reines et rois**

14h30 Jean MESQUI

Docteur ès lettres  
UMR 6223 CESCUM Poitiers

« *Châteaux royaux et itinérance cynégétique : les résidences de Philippe le Bel dans la forêt des Loges* ».

Dans un article récent, Elisabeth Lalou a magistralement montré, à l'aide de l'itinéraire du roi Philippe IV, l'itinérance permanente de la cour dans des espaces résidentiels liés à l'activité cynégétique du souverain ; elle a mis en exergue cette itinérance au sein du massif forestier de la forêt des Loges particulièrement prisé par le roi, avec le massif des forêts de Retz, Cuise et Halatte. Il est intéressant de montrer comment cette itinérance a pu engendrer un activité constructrice jusque là peu connue, Philippe le Bel étant essentiellement renommé pour la construction de la grande salle du Palais de Paris et de la Conciergerie. Des travaux récents du cabinet Arcade ont ainsi permis de caractériser une œuvre considérable du roi à Châteauneuf-sur-Loire, qui amènent à questionner d'autres châteaux, tels Montargis ou Mez-le-Maréchal dans la forêt des Loges. Cette communication sera également l'occasion de faire le même examen dans le massif forestier septentrional, et de mettre ainsi en valeur une nouvelle face de l'activité de bâtisseur du roi Philippe le Bel.

15h10 Bruno BENTZ

Docteur en archéologie, membre du centre d'archéologie générale  
Université de Paris IV Sorbonne

« *Les voyages de Marly sous Louis XIV* »

Lorsque débutent les séjours à Marly, en 1683, la cour de France s'installe de manière permanente à Versailles et c'est donc désormais principalement à Marly que la cour se déplace périodiquement. Les « voyages » de Marly concernent une centaine d'invités (plus le personnel, les gardes, les domestiques) et chacun doit s'y rendre avec ses affaires bien que le château soit meublé de manière permanente. Les invités bénéficient sur place des jeux, spectacles, loteries... Dans les premiers temps, Louis XIV fournit également les repas. Le domaine est donc conçu pour accueillir temporairement l'entourage royal. Ainsi, à l'époque où la cour se sédentarise, les habitudes de déplacement demeurent pour ces voyages de divertissement. La question de l'aménagement du domaine et de son organisation, ainsi que celle des modalités du transit entre Versailles et Marly, sont donc à interroger en regard de la fonction de cette résidence secondaire du roi de France.

16h30 Alain SALAMAGNE

Professeur d'histoire et d'archéologie médiévale à l'université François Rabelais, Tours  
UMR 7323 CESR

« *Louis XI, un roi SDF ?* »

L'itinérance de Louis XI (1423-1483), roi de France de 1461 à 1483, ne devrait pas nous surprendre, tant elle était conforme à celle de bien d'autres monarques ou nobles seigneurs. Mais à cela néanmoins s'ajoute une particularité propre à la personne de Louis XI : dès son retour d'exil de Genappe (Brabant), à la mort de son père Charles VII en 1461, le roi affirmait de ne vouloir changer en rien le petit train d'hôtel qui était le sien en Brabant, soit une quarantaine de serviteurs, ce qui est très peu pour un souverain. Et à l'opposé du goût du luxe et de la magnificence répandus dans les cours de France ou de Bourgogne à cette même date. Cette volonté royale trouve son reflet dans le choix des demeures élues par le roi lors de ses déplacements, souvent de simples maisons bourgeoises, comme dans les choix opérés dans la construction de nouveaux programmes résidentiels qui affirmaient le parti d'une architecture pauvre. Si ce n'est peut-être Plessis-lès-Tours, le roi de France, sans cesse itinérant, paraît bien avoir été sans domicile fixe.

17h10 Monique CHATENET

Conservateur en chef du patrimoine  
UMR 8150 Centre André Chastel

*Conclusion*